

SARL AUTO – ÉCOLE ATLANTIC

16 Quai Est du Port
85400 LUÇON
☎ 09.50.91.06.61

✉ atlantic85400@gmail.com
N° SIRET : 839 797 586 00030
N° Agrément : E 23 085 000 70

PROGRAMME DE LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE POST-PERMIS

À SAVOIR

La formation complémentaire au permis de conduire dure sept heures. Elle est dispensée par un professionnel de la conduite et de la sécurité routière au sein des écoles de conduite labélisées qualité. L'apprentissage s'effectue par petits groupes de six à douze personnes maximum.

La formation complémentaire suivie entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire vise à renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome.

Elle est composée :

- D'un module visant à améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes.
- D'un module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.

Le programme défini ci-dessous s'appuie sur le modèle didactique de la hiérarchie des comportements de conduite.

Cette formation fait appel à l'autoréflexion des élèves et à l'analyse de leur perception des dangers de la route en vue d'améliorer leurs modes de réflexion et leurs aptitudes à percevoir les risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans leurs divers modes de déplacement.

Le programme présenté ci-dessous définit des séquences pour favoriser le processus d'acquisition de comportements sûrs dans l'objectif de prévenir la survenance d'accidents caractéristiques des usagers titulaires du permis de conduire depuis peu de temps et ayant peu d'expérience.

PUBLIC VISE ET PREREQUIS

La formation post-permis s'adresse aux conducteurs titulaires d'un permis de conduire (catégorie B mais aussi A1, A2 et B1) depuis au moins six mois et au maximum douze mois.

Ce parcours formatif n'est pas obligatoire et repose sur une démarche volontaire.

Pour pouvoir y prétendre, le conducteur ne doit avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points, mesure de restriction ou encore suspension du droit de conduire pendant sa période probatoire.

AUTO-ÉCOLE ATLANTIC
16 Quai Est du Port 85400 LUÇON
N° Siret 839 797 586 00030 - N° d'agrément E23 085 000 70
09.50.91.06.61 - atlantic85400@gmail.com
<https://auto-ecole-atlantic.e-monsite.com/>

RESULTATS ATTENDUS

Quels sont les avantages de la formation post-permis de conduire ?

Le suivi d'une formation complémentaire offre une réduction de la période probatoire :

Obtention des 12 points en 1 an et demi au lieu de 2 en conduite accompagnée, 2 ans au lieu de 3 après une formation traditionnelle.

Le parcours formatif basé sur l'autoréflexion et l'analyse de la perception des dangers permet une réelle prise de conscience des risques de la route à un moment où le conducteur novice commence à être plus sûr de lui donc moins vigilant.

Le travail collectif à partir de situations concrètes améliore les capacités du jeune conducteur à faire face à des situations de conduite complexes.

À l'issue de la formation post-permis, le conducteur novice :

- est mieux armé face aux dangers de la route,
- adopte naturellement une attitude responsable réduisant ainsi les probabilités d'accident.

La formation complémentaire au permis de conduire pose la question de l'environnement. C'est une occasion inédite pour le conducteur d'appréhender des modes de transport alternatifs tels que le covoiturage, l'auto partage, etc.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE POST-PERMIS

➤ MATINÉE : Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes

1. Présentation de la formation (durée : 10 minutes)

- Présentation des objectifs.
- Présentation du cadre pédagogique (anonymat, liberté de parole, etc.).
- Cadre réglementaire (horaires, participation active, réduction de la période probatoire, etc.).
- Présentation de la formation (différentes séquences, organisation, etc.).

2. Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation- durée : 15 minutes)

- **Se connaître en tant que conducteur**
- **Connaître et prendre en compte ses limites.**

Le questionnaire d'autoévaluation permet de se définir :

- En tant qu'individu ; en tant qu'utilisateur de la route.
- Le questionnaire permet d'aborder les différentes thématiques de la formation.
- Le questionnaire porte sur l'élève lui-même (âge, études, loisirs, etc.) et sur son expérience en tant qu'utilisateur de la route (ancienneté du permis, nombre de kilomètres parcourus, véhicule utilisé, etc.).

3. Confronter ses expériences au groupe (durée : 35 minutes)

Découvrir sa singularité.

Conduire des échanges permettant aux stagiaires de faire part de leur expérience (types de trajet, types de véhicules utilisés, situations de presque accident rencontrées, etc.)

4. Traitement du questionnaire (durée : 45 minutes)

Confronter ses expériences au groupe.

- A partir du questionnaire d'autoévaluation, exploiter de façon interactive les réponses pour prendre en compte les problématiques des élèves.

5. Perception des risques (durée : 1 heure)

- **Se positionner face au risque.**
- **Se confronter à la perception des autres.**
- **Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque.**
- Evaluer individuellement sa perception des risques, notamment au regard du vécu des autres élèves.
- Echanger collectivement sur les résultats de ces évaluations. Mettre en avant la subjectivité du risque des élèves face au danger.
- Se positionner sur une échelle de risque estimé.

6. Situations complexes (durée : 1 heure 15 minutes)

Comprendre et résoudre des situations complexes.

- Travailler sur des situations de conduite complexes mettant en jeu plusieurs types de comportements et d'utilisateurs.
- Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des situations de conduite complexes et permettant aux élèves de se positionner (« que percevez-vous ? », « que peut-il se passer ? », etc.) individuellement, et au sein du groupe, face aux situations présentées

➤ **APRÈS MIDI : Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables**

7. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes (durée : 1 heure 45 minutes)

- **Être capable de construire et d'anticiper ses déplacements.**
- **Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.).**
- **Être conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.).**
- Travail à partir de situations types (sorties festives, de nuit, sous la pression des pairs, sous influence de distracteurs ou de produits psychoactifs, etc.).

Cette séquence est animée avec des outils permettant :

- D'élaborer une suite à un scénario.
- D'imaginer les dangers potentiels.
- D'aider à devenir capable de refuser, d'exprimer son désaccord, être force de proposition, être capable de fédérer.

8. Choix de mobilité Se connaître en tant qu'utilisateur de la route (durée : 1 heure)

- **Être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement.**
- **Être sensibilisé aux questions environnementales.**
- **Découvrir des modes de déplacements alternatifs.**

En lien avec le questionnaire d'autoévaluation :

- Faire émerger ce qui détermine ses choix de mobilité et ce qui les influence.
- Faire connaître les possibilités et l'intérêt de l'utilisation de modes alternatifs de déplacement.

9. Bilan avec engagement (durée : 15 minutes)

S'engager oralement face à soi-même et vis-à-vis du groupe.

- Un support sur lequel cet engagement est matérialisé (livret de stage, attestation d'engagement, etc.).